

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 20/07/2023

Séance du 06 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de septembre à 14h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Magali de Montlaur, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Franck COUDERC à Sophie CANTALOUBE, Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Eric HOULES à Patrice VIALA, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, André SERIN à Bernard VIALA, Anne-Claire SOLIER à Michel LEBLOND

Absents excusés : Hélène CHICO ROS

Absents : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20230906_119

Objet : Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès –mise à jour du plan de financement

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20221117_137 en date du 17 novembre 2022 validant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20230427_051 en date du 27 avril 2023 créant une autorisation de programme pour la restructuration du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20230726_107 en date du 26 juillet 2023 validant la phase PRO, et les échéances à venir,

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant total prévisionnel de l'opération est de 4 550 000,00 € H.T., il constitue un coût maximum à ne pas dépasser,
- La Communauté de Communes souhaite obtenir l'ensemble des engagements financiers de l'État, la Région et le CD12 avant le démarrage des travaux,
- Les marchés travaux seront notifiés aux entreprises qu'après confirmation du respect de l'enveloppe budgétaire de la phase PRO. Dans le cas contraire, des ajustements au projet seront opérés et des négociations seront engagées auprès des entreprises. En cas d'impossibilité d'atteindre les objectifs, l'appel d'offre sera déclaré infructueux.

Madame la Présidente rappelle qu'au Conseil Communautaire dernier et qu'au vu de l'avancée du projet et des ajustements qui ont dû être faits et tel que présentés, il avait été nécessaire de valider la phase pro, et ce sur la base du tableau récapitulatif ci-dessous :

PREVISIONNEL FINANCIER		
Lots	Désignation	Montant H.T.
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE - ENDUITS - CARRELAGE	899 175,00 €
2	CHARPENTE	394 015,00 €
3	COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE	342 000,00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES - VITRERIE	349 000,00 €
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	235 023,70 €
6	MOBILIERS	132 416,59 €
7	SERRURERIE	119 589,00 €
8	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS	123 760,70 €
9	CVC - PLOMBERIE	251 780,00 €
10	ELECTRICITE CFO/CFA	132 995,00 €
11	ELEVATEUR PMR	25 000,00 €
12	MUSEOGRAPHIE, SCENOGRAPHIE, SIGNALETIQUE	219 220,00 €
13	AMENAGEMENT - VRD	392 400,00 €
14	ESPACES VERTS	52 943,00 €
TOTAL HORS-TAXES TRAVAUX		3 669 317,99 €
	Honoraires Moe	416 500,00 €
	Missions Compl.	122 500,00 €
	Avenant N°1	14 500,00 €
	OPC	32 000,00 €
	SPS	5 000,00 €
	Bureau Contrôle	13 000,00 €
	Géotechnicien	6 000,00 €
	Publications et divers	8 000,00 €
	Assurances TRC et DO	77 000,00 €
	Concessionnaires	25 000,00 €
	Révision et tolérance 4%	168 912,72 €
	Total H.T. opération	4 557 730,71 €

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement prévisionnel en tenant compte des éléments de la phase PRO :

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	3 670 000,00 €	Conseil Départemental	1 000 000,00 €
Maitrise d'œuvre	553 500,00 €	Conseil Régional	1 000 000,00 €
Missions	56 000,00 €	ETAT – DRAC	1 000 000,00 €
Divers	110 000,00 €	Massif Central - Feder	646 800,00 €
Révisions de prix et Aléas	169 000,00 €	Autofinancement	911 700,00 €
TOTAL HT	4 558 500,00 €	TOTAL HT	4 558 500,00 €

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire les avancées concernant les aides financières sollicitées auprès de l'ensemble des partenaires :

- Le CD12 a passé le dossier en juin 2023, un premier contact est établi avec la personne chargée des paiements, une réunion préparatoire devrait suivre rapidement.
- La Région fera passer le dossier à la C.P. d'octobre, une réunion est prévue pour organiser les paiements (avances et factures). Prévision 2024 – 2025.
- La DRAC (État) est en train de mettre en place les échéances de paiement pour 2023 – 2025 (avances et factures).
- Pour les fonds européens FEDER, un travail est en cours, en collaboration avec le PNRGC.

Madame la Présidente présente les prochaines échéances du projet :

- | | |
|--|----------------|
| ➤ Validation du DCE : | Août 2023 |
| ➤ Mise en ligne de la Consultation : | Septembre 2023 |
| ➤ Ouverture des plis et Analyses : | Novembre 2023 |
| ➤ Attributions et Notification des Marchés : | Décembre 2023 |
| ➤ Période de préparation : | Janvier 2024 |
| ➤ Démarrage des travaux : | Mars 2024 |
| ➤ Fin des travaux : | Été 2025 |

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement dans les conditions telles que définies ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.